

# DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2023

Réuni le vendredi trois février deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

*Étaient présents :* Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

*Étaient excusés :* Madame GUÉRU, Messieurs IMBAULT, LEFEVRE.

*Étaient absents :* Madame BOUHOURS, Messieurs BARRÉ et PINGUET.

Monsieur Denis IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.  
Monsieur Guillaume LEFEVRE a donné pouvoir à Madame Roseline MARY.  
Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Madame Murielle BOUGIS.

### CONVENTION PACK ÉNERGIE

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) a souhaité s'engager auprès des Collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>).

Pour cela, il propose au sein du « pack énergie » un accompagnement réalisé par un technicien « énergie ».

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de l'Énergie » du SDE 18, la Collectivité souhaite confier au Syndicat la mise en place du Conseil en Énergie Partagé.

Le coût de cette adhésion est de 0.60 € par habitant et par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ❖ de confier au SDE 18 la mise en place du Conseil en Énergie Partagé, pour une durée de 4 ans,
- ❖ d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

### ÉTUDE DIAGNOSTIQUE PATRIMONIALE D'ASSAINISSEMENT ET ÉTUDE PATRIMONIALE D'EAU POTABLE

Le Maire présente un premier estimatif pour les deux études.

Le conseil municipal décide d'attendre d'autres éléments précis avant de se prononcer.

### CONVENTION ENTRETIEN DE LA ZAE

Le Maire donne lecture de la convention de gestion de la Zone d'Activité Économique de « Champ d'Hyver » entre la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et la Commune de Nançay.

Cette convention est à renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à la signer.

### DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Après lecture et explications et avis de la Préfecture, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec VÉOLIA concernant le contrat d'eau potable.

### EXAMEN DE DEVIS

a) ACTIPRINT

Le devis pour un agenda partagé s'élève à 1 869.60 € ; il est accepté.

.../...

.../...

b) UNISVERT HYGIÈNE

Deux aspirateurs sont proposés : le conseil municipal choisit « le TRUVOX » pour un montant de 170.00 € H.T.

c) OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Le conseil municipal refuse le devis d'entretien de parcelles forestières qui se monte à 12 263.40 €.

d) R.P. AUTOMATISMES

Le Maire présente le devis concernant les travaux d'alimentation en électricité du complexe sportif qui est chiffré à 4 173.60 €. Le conseil donne son accord.

## COTISATIONS

a) Association des Maires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de cotiser à l'Association des Maires du Cher pour un montant de 44.00 € et à l'Association des Maires de France pour un montant de 139.61 €.

b) Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Le conseil municipal donne son accord pour adhérer, comme chaque année, au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Le montant s'élève à 90.00 €.

## RÉVISION DES TARIFS

Les tarifs de la location du club-house, de la maison des jeunes et de la salle polyvalente sont revus :

- ❖ un forfait ménage obligatoire d'un montant de 40.00 € sera facturé pour la location du club-house ou de la maison des jeunes ou pour les deux salles louées en même temps,
- ❖ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le montant de la location de la salle polyvalente sera de :
  - 150.00 € pour les habitants de Nançay,
  - 250.00 € pour les personnes extérieures,
  - 80.00 € pour un séminaire ou vin d'honneur pour les habitants de Nançay,
  - 100.00 € pour un séminaire ou vin d'honneur pour les personnes extérieures.

D'autre part, toute inscription d'un enfant à la garderie du soir faite après 11 h 30 sera facturée 10 € aux familles, en raison de la logistique que cela entraîne. Il est rappelé que 10 € sont facturés lorsque les parents viennent chercher leur enfant après 18 h 30.

## REMERCIEMENTS

- ❖ Le Maire donne lecture des lettres de remerciements à la municipalité pour le cadeau de Noël distribué aux aînés.
- ❖ Des gens de passage ont félicité la Commune pour les décors de Noël.
- ❖ La Croix Rouge remercie la Commune pour l'octroi de la subvention.

## INFORMATIONS

- Le Maire indique qu'une nouvelle association est née : « Les jetés 2D » ; Monsieur Xavier CAMPO est le Président.
- Monsieur RAGOBERT signale que les travaux de la fibre seront effectués dans tous les bâtiments communaux.
- Monsieur BAILLY informe que les employés communaux effectuent les travaux d'éclairage des courts de tennis, de drainage et de clôture entre le camping et les services techniques.
- Le Maire porte à la connaissance du conseil que 15 000.00 € de charges ont été économisés depuis que l'éclairage public a été coupé de 23 heures à 6 heures et le camping repris par Only Camp.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur RAGOBERT informe que d'ici 2025, les lignes téléphoniques cuivres seront supprimées ; il est conseillé aux habitants de faire installer la fibre optique.
- ✓ Il est demandé de nettoyer les fossés à l'entrée du Chemin de la Chaux côté Route de Souesmes, de réparer l'accès au chemin près de « Tasnières », de mettre des dos-d'âne dans le chemin qui relie la Route de Vouzeron et la Route de Vierzon.

Le Maire,